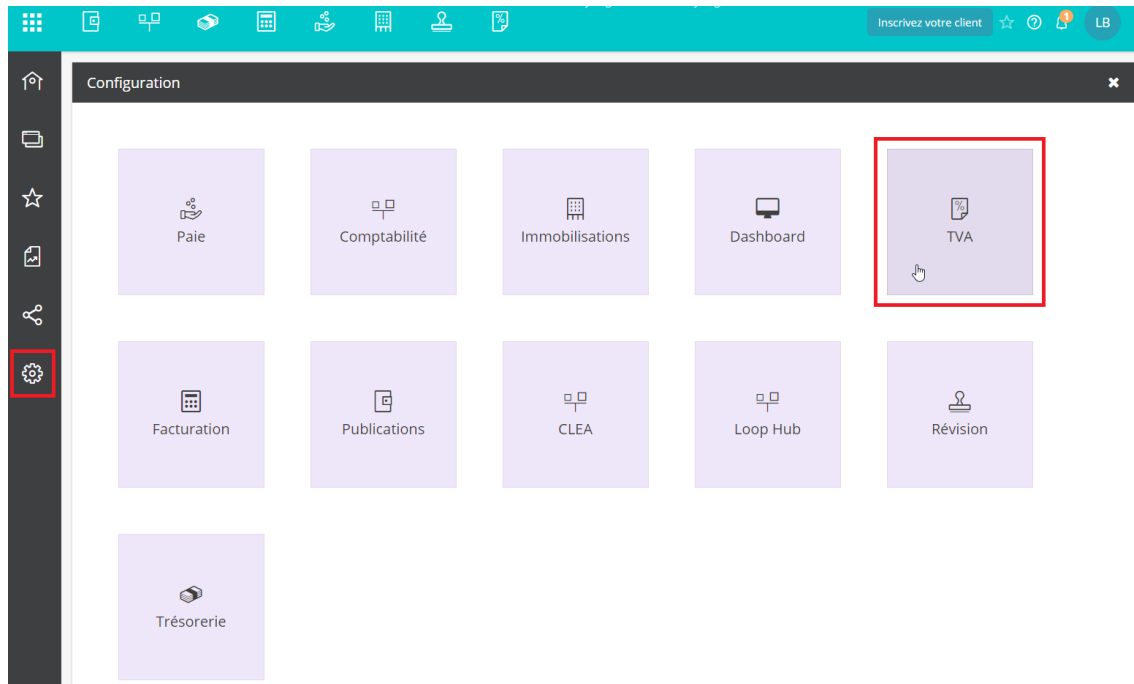


Déclarer la TVA : Le paramétrage


1 Configurer la TVA

1. Au niveau de la barre de navigation, sélectionner le menu **Configuration> TVA**.



La fenêtre suivante apparaît :

2. Saisir les champs.

Champ	Description
[Base imposition]	Sélectionner la base d'imposition : Exonéré , Partiel ou Total .
[Etablissement de déclaration]	Sélectionner l'établissement principal.
[Régime]	Sélectionner le régime : Réal ou Réal simplifié .
[Exigibilité]	Sélectionner le type d'exigibilité : TVA Débits , TVA Encaissement , TVA Mixte (débits et encaissement).
[TVA gérée par le Cabinet]	<ul style="list-style-type: none"> • Si cochée, le Cabinet effectue les déclarations de TVA. • Si décochée, le client effectue les déclarations de TVA. <p> Tous les intervenants du dossier peuvent visualiser les déclarations de TVA. En revanche, leur gestion (création de la déclaration, accès au paramétrage de la période et envoi de la déclaration) ne peut être effectuée que par le collaborateur ou le client.</p>
[Journal par défaut]	Sélectionner un journal de type OD. Ce journal sera utilisé pour la génération automatique de l'écriture de déclaration de TVA.
[Compte de TVA à décaisser]	Sélectionner des comptes de la comptabilité générale. Ils seront utilisés pour la génération de l'écriture de déclaration. Le champ [Compte d'acompte (régime simplifié)] est disponible uniquement si le [Régime] sélectionné est Réal simplifié .
[Compte de remboursement]	
[Compte de crédit de TVA]	
[Compte d'acompte (régime simplifié)]	
[Compte de règlement par défaut]	Sélectionner le compte bancaire utilisé pour le paiement de la TVA. Pour créer ce compte, aller en Trésorerie> Compte bancaire. Il doit : <ul style="list-style-type: none"> • Contenir un IBAN valide, • Être associé au code SIREN du dossier et à la période déclarée sur le site https://www.impots.gouv.fr/.
[TVA par défaut]	Permet le calcul par défaut de ce code TVA sur les comptes clients et fournisseurs non renseignés.

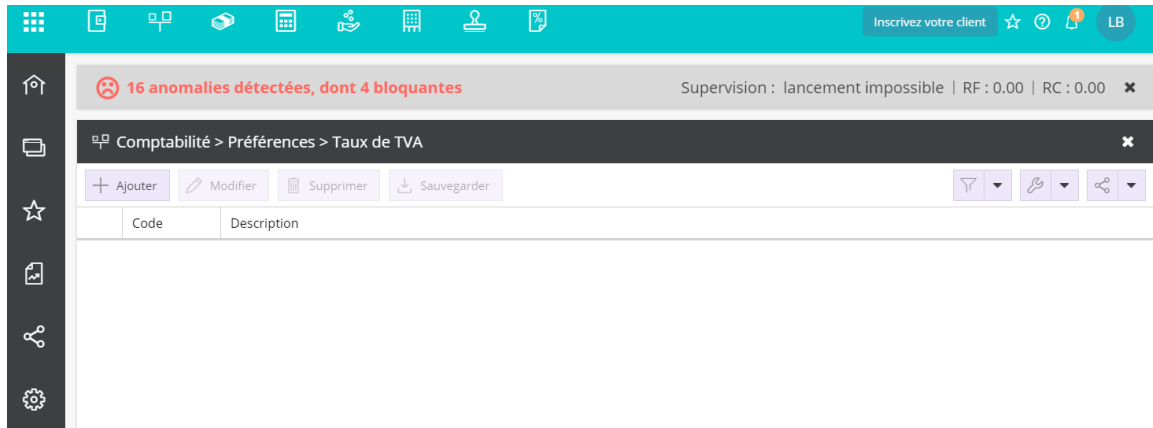
3. Cliquer sur <Ok> pour sauvegarder.

2 Paramétrer les taux de TVA

Les taux de TVA utilisés dans le dossier doivent être préalablement créés, pour cela :

1. Sélectionner le menu **Comptabilité > Préférences > Taux de TVA**.

La fenêtre suivante apparaît :



2. Cliquer sur **<Ajouter>**.

La fenêtre suivante apparaît :

Taux de TVA

Code:

Description:

Régime: Normal

Collectée*:

Déductible:

Taux: 0

TVA sur Encaissements:

Fermé:

3. Saisir les champs.

Champ	Description
[Collectée]	Sélectionner le compte de TVA collectée. Ce champ est obligatoire pour le calcul automatique de la déclaration de TVA.
[Déductible]	Le compte de TVA déductible est uniquement informatif et n'est pas utilisé dans le calcul automatique.
[Taux]	Le taux indiqué permet le recalcul des bases déclarées.
[TVA sur Encaissements]	Cette case est activée lorsque le champ [Exigibilité] est renseigné avec la valeur [TVA Encaissement] ou [TVA Mixte] en Configuration > TVA. En revanche, elle est grisée lorsque c'est la valeur [TVA Débits] est sélectionnée en configuration.

4. Cliquer sur **<Ok>** pour sauvegarder.

- Il est nécessaire de créer autant de TVA que de taux utilisés.
- Lorsque l'exigibilité est [TVA Mixte] (TVA sur les débits **ET** sur l'encaissement), il est nécessaire de doubler les taux de TVA.
Ainsi, pour les taux utilisés pour la TVA sur encaissement la case [TVA sur Encaissements] doit être cochée et le compte de TVA collectée doit être différent de celui sur les débits.
- S'il existe de la TVA intracommunautaire, il est nécessaire de créer un taux dédié.

	Code	Description	Régime	Collectée	Déductible	Taux	TVA sur Encaissements	Fermé
1	TVA20I...	TVA Intracommunautaire	Autoliquidat...	44520000	44566000	20.00	Non	Non
2	TVA20E	TVA 20% ENCAISS	Normal	44570000	44560000	20.00	Oui	Non
3	TVA10	TVA 10%	Normal	44570000	44560000	10.00	Non	Non
4	TVA20	TVA 20%	Normal	44570000	44560000	20.00	Non	Non
5	TVA10E	TVA 10% ENCAISS	Normal	44570000	44560000	10.00	Oui	Non

3 Affecter un taux de TVA à un client

Pour chaque compte client, il est possible de lui affecter le taux de TVA le concernant.

1. Sélectionner le menu **Comptabilité > Plan de comptes > Clients**.

	Code
1	CL00046
2	C-CL00112
3	41110003
4	CL00323
5	CL00152
6	CL00291
7	41100033
8	411CL00078
9	C-CL00276
10	CL00106
11	41100217
12	V-41100254
13	411CL00112
14	CL00318
15	411CL00184
16	CL00107
17	CL00055
18	41100180
19	41100258
20	CL00038
21	V-CL00172
22	CL00244
23	CL00315

2. Double-cliquer sur le tiers souhaiter afin d'ouvrir sa fiche.

Client

Comptabilité >

+ Ajouter

Code	
63	CL00002
64	CL00169
65	41100129
66	C-CL00047
67	41100230
68	41100028
69	41100024
70	41100067
71	CL00265
72	41100183
73	411CL00126
74	41100262
75	41100201
76	41100263
77	41100035
78	411CL00189
79	PR4
80	CV-41100086
81	CL00317
82	CL00011
83	41100167
84	CL00206
85	CL00281 Laboratoire...
86	P-CL00262 RCA

Général Adresse RIB Affectation par défaut Facturation Abonnements Conti

Code: 41100230

Nature: Personne Morale

Prénom:

Nom:

Raison Sociale: IBIS BUDGET

Nom usuel: Ibis Budget

Lettrable:

Contre-Partie:

SIRET:

Téléphone:

Fax:

Email:

Site Web:

Actif:

Devise: Euro

Soumis à la TVA:

Mode Paiement: Virement

Ok Annuler

3. Cocher la case [Soumis à la TVA].
4. Dans le champ [TVA par Défaut], sélectionner le taux à appliquer par défaut pour ce compte.

5. Cliquer sur **<Ok>** pour sauvegarder.



Pour le cas de la TVA sur encaissement, lors de la saisie de l'écriture d'encaissement, il sera nécessaire de cocher la colonne **[Encaissement]** afin que la colonne **[TVA]** soit automatiquement complétée avec le taux indiqué dans le compte client.
 Pour les factures présentant plusieurs taux de TVA, il sera possible de répartir le TTC par taux en cliquant sur la colonne **[TVA]**.

4 Les comptes de TVA déductible

Les comptes de TVA déductible doivent être organisés en deux catégories :

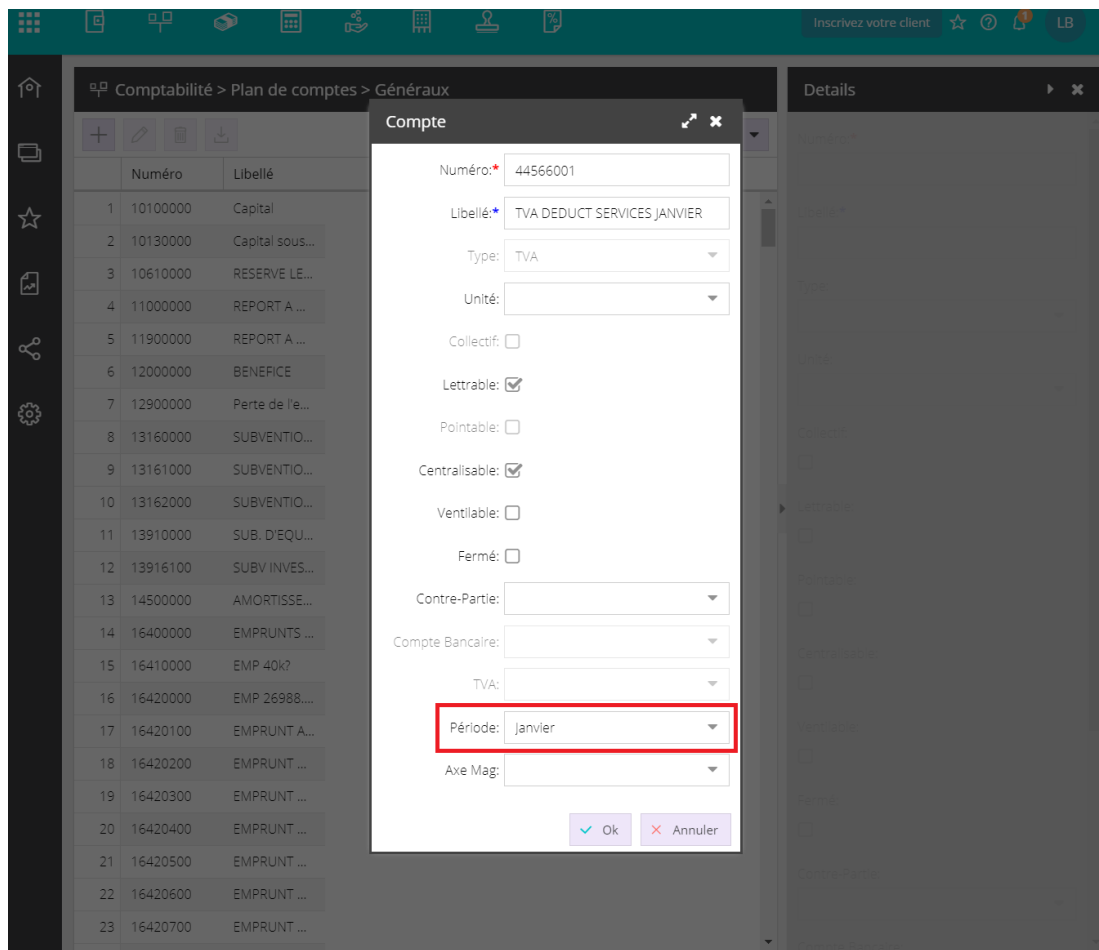
- La TVA déductible sur les biens, récupérable dans la période de la facture.
- La TVA déductible sur les services, récupérable au moment du paiement de la facture.

Concernant la TVA déductible sur les biens, la création d'un seul compte en nécessaire.

En revanche, pour la TVA déductible sur les services, il est nécessaire de créer autant de comptes que de mois de l'année. A chacun des comptes, doit être affectée la période correspondant au mois en question.

Lors de la saisie de la facture dans un journal d'achat, il faudra utiliser le compte de TVA déductible correspondant au mois de paiement.

1. Sélectionner le menu **Comptabilité > Plan de comptes > Généraux**.
2. Cliquer sur **<Ajouter>**.
3. Renseigner les différentes informations liées au compte.
4. Au niveau du champ **[Période]** sélectionner le mois concerné.



5. Cliquer sur <Ok> pour enregistrer.